

12-D136/Eso

"Quel avenir pour le modèle social européen?"

Recommandation de la Commission Economique et Sociale

I. La Commission Economique et Sociale et la Commission Monétaire de la Ligue Européenne de Coopération Économique, réunies à Bruxelles le 6 décembre 2012, ont débattu avec plusieurs personnalités (MM. Anton Hemerijck, doyen de la Faculté des Sciences sociales, Université d'Amsterdam - Raphaël Hadas-Label, président du Conseil d'orientation des retraites en France - Philippe Pochet, directeur de l'Institut syndical européen à Bruxelles - Mme Marie-Claire Carrère-Gée, présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi - MM. Fernando Vazquez, chef de l'Unité "qualification et emploi" à la Commission européenne - Emmanuel Julien, directeur adjoint des relations sociales au MEDEF) du thème "Quel avenir pour le modèle social européen?". Elles en retirent les **constatations** suivantes:

a) La crise économique qui se prolonge dans la plupart des pays de l'Union européenne, se conjuguant aux mesures d'austérité liées à la nécessité de redresser les comptes publics (Etat, collectivités locales et Sécurité sociale), met à l'épreuve les systèmes sociaux européens, auxquels nos citoyens restent pourtant très attachés. Le traité sur l'Union Européenne (Art. 3 définissant les objectifs de l'U.E.) stipule au demeurant que "l'Union établit une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social et à un niveau élevé de protection. Elle combat l'exclusion sociale ... et promeut la justice et la protection sociales".

b) Il convient également de rappeler que les systèmes sociaux européens ont dans un premier temps – et encore aujourd'hui dans certains pays - constitué un filet de sécurité par le jeu des "stabilisateurs automatiques" dans chaque pays et souvent à travers l'implication des collectivités territoriales; cela a empêché un effondrement complet de la demande et limité les conséquences humaines les plus douloureuses de la crise. D'un autre côté, les progrès de productivité, l'éducation/formation permanente et l'innovation sont la clef de la croissance à long terme; ils déterminent donc les possibilités futures de préservation et/ou d'amélioration du modèle social européen, ce qui suppose un effort cohérent pour alléger les charges pesant sur les entreprises ¹. Dans tous les pays, l'équilibre actuel entre systèmes de solidarité et systèmes de type assurantiel est remis en question.

c) Si la dimension sociale relève largement des compétences nationales, les règles européennes font aussi expressément de l'emploi et de la politique sociale des "domaines d'intérêt commun" (cf articles 2, 9 et 146-2, 152 et 153 du TFUE et art. 34 de la Charte des droits fondamentaux de l'U.E.) appelant une coordination au sein du Conseil.

d) La faible natalité européenne, conjuguée à l'augmentation de l'espérance de vie, pose le problème du vieillissement accéléré de la population; elle crée des besoins en matière d'immigration nette; elle entraîne en outre de lourdes charges en matière de retraite et de prise en compte de la dépendance. Ces engagements sont actuellement très mal provisionnés dans les comptes privés et mal évalués dans les comptes publics.

¹ En France par exemple, la part des dépenses sociales dans le PIB est passée de 14% en 1958 à 32% actuellement, le financement de ces dépenses pesant essentiellement sur le facteur travail, à travers les cotisations sociales assises sur les salaires, ce qui a des conséquences inévitables en matière de compétitivité.

e) La montée flagrante des inégalités dans tous les pays européens, relevée tant par l'OIT que par l'OCDE et le FMI, pose problème. Le chômage et le phénomène des "working poor" (largement dû au travail à temps partiel et aux "mini-jobs", y compris en Allemagne) contribuent, comme l'envolée excessive des plus hautes rémunérations, à accroître cette dérive, ce qui fragilise l'ensemble de notre système économique et social.

II. Face à cette situation qui risque de se bloquer dangereusement, il est urgent de réagir. Dans ce but, la Commission Economique et Sociale de la Ligue formule les **recommandations** suivantes:

1. Le **dialogue social**, que la crise a mis en question dans nombre d'Etats membres, doit impérativement être relancé et approfondi. Par ailleurs, la question de l'association des représentants des salariés à la gouvernance de l'entreprise doit être traitée.
2. Le **Comité consultatif de l'emploi** qui a été institué par l'art. 150 du TFUE a joué jusqu'à présent un rôle limité à l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Il devrait être renforcé et se saisir de propositions pratiques visant à sortir de la spirale du chômage et à revenir vers le plein emploi. De même, le **Comité de la protection sociale** institué par l'art. 160 du TFUE devrait, sur la base d'un diagnostic précis, proposer une feuille de route pour équilibrer durablement les systèmes de couverture retraite, santé, couverture chômage et dépendance dans l'ensemble des pays de l'U.E.
3. Il serait aussi nécessaire de renforcer le dialogue macroéconomique, en particulier dans la zone euro, et de **tirer un meilleur parti des Sommets Sociaux** tripartites annuels (art. 152 du TFUE), dont les constats sont suivis de peu d'effets tangibles. Ils devraient examiner les problèmes de compétitivité relative, y compris l'évolution comparée des coûts salariaux par unité produite, et faciliter l'implication des partenaires sociaux dans la recherche d'une solution coopérative pour "sortir par le haut" de la crise. Cela permettrait de renouer avec l'objectif de convergence dans le progrès auquel se réfèrent les traités (art. 151 TFUE).
4. En ce qui concerne la protection sociale, le **défi du vieillissement** appelle la recherche d'un meilleur équilibre des efforts entre les générations; cela suppose d'admettre des efforts partagés entre hausse des cotisations, allongement de la durée d'activité et modération/modulation des prestations retraite, sans considérer comme tabou la question des avantages acquis.
5. La **formation tout au long de la vie** (initiale et continue) est un impératif qui s'impose d'autant plus qu'il faut assurer à la fois l'employabilité rapide des jeunes, la mobilité sectorielle et professionnelle des travailleurs et le prolongement de l'activité des seniors – ces derniers pouvant d'ailleurs eux mêmes contribuer à la transmission des savoirs et des savoir-faire auprès des jeunes. La formation initiale en alternance est l'un des volets cruciaux d'une telle politique.
6. Dans le **domaine de la santé**, la croissance exponentielle des coûts devra inévitablement être contrôlée, ce qui pose le problème de l'accès aux soins de qualité pour tous, de la moindre prise en charge des traitements de confort et de la modulation de la prise en charge en fonction des revenus. Il faudrait également systématiser les politiques de prévention et de responsabilisation pour une meilleure hygiène de vie.
7. En ce qui concerne **l'emploi, la flexibilité accrue du facteur travail**, indispensable pour retrouver une meilleure compétitivité et faire face aux mutations liées au progrès technique, à la spécialisation et à la montée en gamme qu'appelle la

concurrence internationale, doit se conjuguer à une **sécurisation effective des parcours professionnels**. Cette combinaison, efficace comme le montre l'exemple de certains pays scandinaves, et souvent appelée "flexisécurité", requiert impérativement la mise en œuvre de la "portabilité" (prévue dans les traités) des droits à la formation et à la protection sociale. La Commission Economique et Sociale de la Ligue salue l'initiative prise récemment en ce sens par la Commission européenne avec le Youth Guarantee Scheme.

8. Il faut **lutter contre la dualité croissante du marché du travail** opposant les "insiders" et "outsiders". Une négociation entre partenaires sociaux devrait permettre de réduire l'écart excessif entre le statut légal des emplois permanents et celui des emplois précaires. La question du statut social des travailleurs indépendants doit également être traitée. La trop grande rigidité du droit du travail dans certains pays appelle aussi une réflexion. Enfin, la question de la conciliation nécessaire pour tous entre activité et impératifs familiaux devra être traitée plus complètement.
9. Toutes ces politiques souhaitables ont pour accompagnement nécessaire la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration du climat d'investissement, qui forment les bases indispensables à la réussite de politiques sociales avancées en Europe.

- - - - -